

Contre les bavards

Nos Parlements devraient bien présenter et adopter un projet de loi de procédure parlementaire, limitant la durée des discours.

On pourrait accorder aux premiers ministres le droit de parler pendant une heure et demie, à leurs collègues une heure, et aux simples députés une demi-heure.

Les dépenses de chaque session seraient ainsi réduites de moitié, et les discours gagneraient en valeur ce qu'ils perdraient en longueur. Tout le monde, par conséquent, s'en trouverait mieux.

La liberté humaine

LA LIBERTÉ HUMAINE DANS LA SOCIÉTÉ CIVILE

(suite)

- D. Dans ce genre de lois, à quoi se borne l'office du législateur civil ?
- R. À obtenir l'obéissance des citoyens, en punissant les méchants et les vicieux.
- D. Les autres prescriptions de la puissance civile procèdent-elles immédiatement du droit naturel ?
- R. Non, elles en sont des conséquences indirectes, et ont pour but de préciser les points sur lesquels la nature ne s'est prononcée que d'une manière générale ; ainsi la nature ordonne aux citoyens de travailler à la tranquillité et à la prospérité publiques, mais c'est à la sagesse des hommes et non à la nature, de déterminer la mesure et la manière.
- D. Que constituent ces règles particulières, tracées par la sagesse humaine et intimées par un pouvoir légitime ?
- R. Elle constituent ce qu'on appelle proprement *une loi humaine*.
- D. Que nous ordonne la loi humaine et à quoi nous conduit-elle ?
- R. Elle ordonne à tous les citoyens de concourir à la fin propre de la communauté, de ne jamais s'en écarter ; nous conduit à ce qui est bien et nous détourne du mal, si elle suit la nature et s'accorde avec ses prescriptions.